

## **SAMEDI 17h00 – 18h30**

Retrait de la somme qui vous revient et de vos articles invendus.

## **18H30 FERMETURE DES PORTES**

Les articles non retirés seront rassemblés et donnés à des œuvres d'entraide.

**NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL ET AUCUNE RECLAMATION NE SERA POSSIBLE APRES LA CLOTURE DE LA VENTE.**

**Attention ! veuillez noter que le préau d'école n'existe plus, donc plus de possibilité de s'y parquer. Nous vous recommandons de procéder à des déposes - minutes afin de ne pas créer d'encombrement de véhicules.**

**La prochaine vente aura lieu le 12 octobre 2024**

# *sa vente échange de* **COLOGNY**

**Samedi 20 Avril 2024**

**Salle de gymnastique  
École du Manoir**

**Route Martin-Bodmer 16**



## DEPOT

Vendredi 19 avril 2024 - 16h30  
Fermeture des portes - 19h45

## VENTE en Cash uniquement !

Samedi 20 avril 2024 - 9h00 à 15h00

## RETRAIT

Samedi 20 avril 2024 - 17h00 à 18h30

## INFORMATIONS SUR LA VENTE

### Articles de printemps-été, propres, sans taches !

Vêtements - chaussures - poussettes - vélos – jouets – jeux  
livres - articles de sport, puériculture, etc...

### Vêtements

Limitation à 40 pièces pour adultes homme/femme  
(toutes tailles confondues)

Pas de limitation pour les enfants.

## INSCRIPTION

Un numéro vous est donné par mail  
à l'adresse suivante (sur demande)

vente.echange.cognoy@gmail.com

## CONDITIONS

**Format d'étiquettes recommandées non  
autocollantes - 7x3.5cm**

Elles doivent bien être attachées aux vêtements ou aux objets

Il faut indiquer votre **numéro**, la **taille** et le **prix**,  
(prix arrondi, pas de centimes !)

Pas d'autocollants sur les livres !

### Une taxe de Fr. 5.- par personne

est perçue pour l'ouverture de votre compte le jour du dépôt.

Aucun article tâché ou abimé ne sera accepté, un contrôle  
pourrait être fait lors du dépôt.  
Aucun article n'est vendu s'il n'est pas correctement étiqueté.

Les organisateurs de la vente se donnent le droit de retirer les  
articles ou objets s'ils ne répondent pas aux conditions décrites  
ci-dessus.

Le 15% des ventes est retenu en faveur d'œuvres de bienfaisance.